

Agenda 21 : vers une consultation publique

Comme nous l'avons évoqué dans le précédent numéro, une consultation publique sera mise en œuvre auprès de tous les Montrougiens au sujet de la construction de notre Agenda 21 local.

Chaque Montrougien recevra un questionnaire portant sur le développement durable local et sur ses propres pratiques au sein de son foyer. Chacun aura ainsi la possibilité de participer à cette étape

importante de l'élaboration de l'Agenda 21, projet qui concerne tous les Montrougiens. Ensemble, construisons un quotidien éco responsable !

Les certificats d'électricité verte

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la ville s'est engagée à soutenir les filières de production d'énergie renouvelable en investissant dans l'achat de certificats d'électricité verte.

■ Qu'est-ce que l'électricité verte ?

L'électricité est dite « verte » lorsqu'elle est produite à partir de sources d'énergie renouvelable : le soleil, le vent, la chaleur de la terre, les chutes d'eau, la marée ou les déchets de végétaux. Contrairement aux énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz, uranium) dont les réserves s'épuisent

jour après jour (énergies « stock »), ces sources renouvelables sont en théorie inépuisables (énergies « flux »). De plus, leur exploitation n'engendre aucune émission directe de CO₂ et contribue ainsi à lutter contre le réchauffement climatique dans le respect de l'environnement et la préservation des ressources naturelles. Ce sont les énergies de l'avenir !

■ Qu'est-ce qu'un certificat d'électricité verte ?

Chaque certificat vert est défini comme une attestation de production d'élec-

tricité qui correspond exactement à 1 MWh issu d'une centrale exploitant une source d'énergie renouvelable. Un certificat vert, c'est la preuve qu'une certaine quantité d'électricité verte a été produite et est injectée sur le réseau pour un client donné.

La ville a prévu l'inscription d'un budget pour l'achat de ces certificats à hauteur de 21% de sa consommation en électricité. Elle entend poursuivre et amplifier cet effort en 2010.



Rappel des consignes de tri

Parmi les bonnes résolutions pour cette nouvelle année qui commence, si on améliorerait le tri de nos déchets ménagers ?

Dans la poubelle à couvercle JAUNE sont jetés uniquement les emballages recyclables figurants ci-dessous. Tous les autres emballages sont jetés dans la poubelle à couvercle vert foncé.

Les bouteilles et les flacons en plastique



Les cartons, les briques, les journaux et les magazines



Les emballages métalliques

